

⇒ QUAND VOTRE  
CHIEN TROTTE,  
RAMASSEZ !  
SES CROTTES !



Conception graphique : Julie S pour Com' en Aubrac

**PROPRIÉTAIRES DE CHIENS... AIDEZ-NOUS À GARDER NOTRE VILLAGE PROPRE !**

Divagation sans maître, déjections non ramassées, chiens non tenus en laisse... Vous vous exposez à une sanction par contravention de 1ère ou 2ème classe (arrêté Municipal n°2021-116).

